

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 32
Votes exprimés : 32
POUR : 32
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
25 mars 2025
Date d'affichage :
25 mars 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absent excusé (représentée par Christian OPIOLA) – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACHEPEY – Jacqueline DE DEMO – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Béatrice BOISE – Philippe LARDIN – Claude CATRIN –
Absents : Jean-Marie MAURICE – Philippe DESCHAUMES – Hervé PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Evelyne CALLEJA – Bertrand LEBLANC – François CAMBURET – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU – Sylvie CHARPIGNON –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

MOTION E.H.P.A.D. DE L'YONNE

Monsieur Gilles SACHEPEY évoque la situation de l'E.H.P.A.D. public Sainte Clothilde de Coulanges-sur-Yonne et la fermeture annoncée de cet établissement.

Les élus communautaires expriment leur inquiétude concernant cette décision inacceptable pour les résidents, les salariés et plus globalement pour l'ensemble du territoire Sud-Yonne et Nord-Nièvre.

Le Conseil Communautaire considère les E.H.P.A.D. ruraux comme étant d'utilité publique et indispensables au bien vieillir sur le territoire. C'est le cas pour les quatre E.H.P.A.D. du territoire de la CCS.

Aussi, sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

SOUTIENT la commune de COULANGES SUR YONNE pour demander à Monsieur Dorte, Président du Conseil départemental de l'Yonne, de respecter les engagements pris par ses prédécesseurs afin de maintenir un EHPAD à Coulanges-sur-Yonne, après la fermeture en 2018 de la Maison d'enfants à caractère social (MECS) Saint-Henri.

APPELLE l'ARS BFC à la plus grande vigilance face aux risques qui pèsent sur les E.H.P.A.D. ruraux qui sont de véritables outils d'aménagement du territoire. Ils doivent être mieux soutenus et protégés.

Pour toutes ces raisons, en plus que celles économiques, sociales et de solidarité entre les générations, le Conseil Communautaire S'ASSOCIE à la demande de la commune de COULANGES-LA-VINEUSE auprès du Conseil Départemental de l'Yonne et de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, pour le maintien et la reconstruction de l'E.H.P.A.D. public Sainte Clothilde.

CHARGE le Président de transmettre la présente délibération à l'Etat, l'A.R.S. BFC, la commune de COULANGES SUR YONNE et le Conseil Départemental de l'Yonne

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 16/04/2025

89440